

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de Tahuata
Séance du 22 mars 2025

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/03/2025
N° 20250322-DEL-2025_007-DE



DÉLIBÉRATION N° 007-2025

Approuve la concordance du Compte Administratif Principal avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, exercice 2024.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	10

PRÉSENTS
BARSINAS Félix KOKAUANI François ROOTUEHINE VAIMAA Myriam TIMAU Teikirariata ANIAMIIOI NAKEAETOU Sabina KOKAUANI Jean-Baptiste TIMAU Norbert TIMAU Simon TEHAHE Anna PIOKOE Tahueinui

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)
TIMAU Marie-Louise BONNO Mirella COWAN Francky MARURAI Hana

PROCURATIONS
00

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
TIMAU Simon

acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le _____

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,
(Signature et cachet)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de Tahuata, convoqué le 18/03/2025 (affichage le 18/03/2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réunie à neuf heures dans la salle de réunion de la Mairie de Vaitahu, sous la présidence du Maire, Monsieur BARSINAS Félix.

Exposé des motifs

Le Maire présente le Compte Administratif du Budget Principal 2024 et le Compte de Gestion du trésorier payeur, puis se retire pour le vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (« C.G.C.T ») applicables aux Communes de Polynésie Française ;

Vu le Budget 2024 ;

Vu le Compte Administratif Principal 2024 et le compte de gestion 2024 du Trésorier Payeur ;

Vu le tableau d'affectation en annexe ;

OUI la présentation du Maire ;

Après en avoir délibéré par : 10 voix pour, 00 abstention et 00 voix contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : APPROUVE le Compte Administratif du Budget Principal 2024 de la Commune de Tahuata, arrêté comme suit, en concordance avec le Compte de Gestion 2024 de la Trésorerie des Archipels :

Section de Fonctionnement

Recettes à la somme de : 165 424 872 XPF

Dépenses à la somme de : 275 654 757 XPF

Résultat antérieur de : 184 583 611 XPF

Soit un résultat cumulé de : **74 353 726 XPF**

Section d'Investissement

Recettes à la somme de : 61 708 578 XPF

Dépenses à la somme de : 37 971 898 XPF

Restes à réaliser à la somme de : 13 464 827 XPF

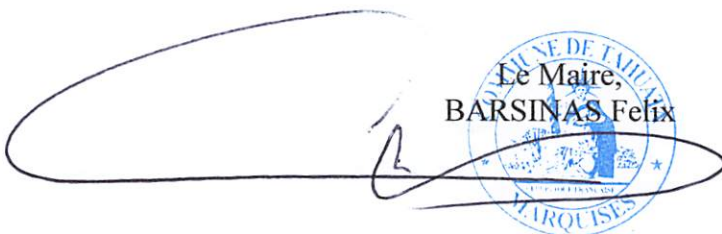
Solde d'exécution antérieur de : 7 233 419 XPF

Soit un solde d'exécution cumulé de : **17 505 272 XPF**

Article 3 : CONSTATE que le Compte Administratif du Budget Principal 2024 ne sollicite pas de besoin de financement.

Article 4 : DIT que conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents


Le Maire,
BARSINAS Félix

Le Maire
Félix BARSINAS

Approuve la concordance du Compte Administratif Principal avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, exercice 2024.

TAHUATA 332**OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**POUR MEMOIRE

	FCP
excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	184 583 611
excédent d'investissement antérieur reporté	7 233 419

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

solde d'exécution de l'exercice	23 736 680
solde d'exécution cumulé ligne 001	30 970 099

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

dépenses d'investissement	13 464 827
recettes d'investissement	0
SOLDE	-13 464 827

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

rappel du solde d'exécution cumulé	30 970 099
rappel du solde des restes à réaliser	-13 464 827
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	17 505 272
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	-110 229 885
résultat antérieur	184 583 611
TOTAL A AFFECTER	74 353 726

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :








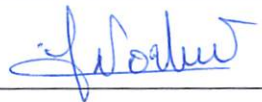

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	74 353 726
TOTAL	74 353 726

Annexe à la délibération n°007-2025

**Approuve la concordance du Compte Administratif Principal avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur,
exercice 2024.**

Page de signature

Fonction	Nom Prénom	Signature
Maire	BARSINAS Félix	
1er adjoint	KOKAUANI François	
2 ^{ème} adjoint	ROOTUEHINE Myriam	
3 ^{ème} adjoint	TIMAU Teikirariata	
4 ^{ème} adjoint	ANIAMIOI Sabina	
Conseiller	KOKAUANI Jean-Baptiste	
Conseiller	TIMAU Simon	
Conseiller	TIMAU Norbert	
Conseiller	TIMAU Marie-Louise	
Conseiller	TEHAHE Anna	
Conseiller	BONNO Mirella	
Conseiller	COWAN Francky	
Conseiller	MARURAI Hana	
Conseiller	PIOKOE Tahueinui	